

## Choix des TD en L3

Par Trib, le 15/06/2015 à 14:19

Bonjour à tous,

L'année prochaine je passe en L3 ; je réfléchis sur les TD que je vais prendre. Je précise que le choix porte sur les deux semestres de l'année.

J'ai le choix entre plusieurs couples (parcours droit privé):

- Civil/travail
- Civil/sociétés
- Sociétés/fiscal
- Civil/procédure pénale

A priori, le civil porte sur la famille (S5) et les contrats spéciaux (S6). Je laisse ça au conditionnel parce que le site de la fac ne le précise pas, je le tiens d'informations glanées... (J'ai suivi le droit des biens en L1)

Par affinité, j'hésite entre civil/sociétés et sociétés/fiscal.

J'en suis encore assez loin, mais pour les masters je pense aller soit sur du droit des affaires, soit sur du droit privé assez général. J'aimerais bien partir en droit des affaires, mais c'est encore assez imprécis parce que je crains un peu la compta et, de ce que j'ai regardé, elle m'a l'air d'occuper une place plutôt importante.

Partant du fait que je suis encore incertain, je crains que le fiscal ne soit trop spécialisé ? D'autant plus que le régime des contrats spéciaux me semble indispensable à maîtriser, quelle que soit la branche du droit suivie plus tard (?).

Ce qui me gêne en partie dans ce choix c'est que (en plus du fait que le droit fiscal me paraît intéressant) le droit de la famille ne me fait pas trop rêver, à l'inverse des contrats spéciaux...

Sachant que le choix porte sur les TD suivis, un TD de civil apporte-t-il plus à la maîtrise de la matière qu'un TD de fiscal ?

Et est-ce cohérent de suivre un TD droit de la famille avec un TD droit des sociétés (au moins au premier semestre) ?

Je suis un peu perdu. Si quelqu'un peut m'apporter son avis, merci ! :)

Par **Dragon**, le 16/06/2015 à 13:55

Bonjour,

première fois que j'entends que l'on étudie le droit de la famille en L3! A mon avis, la matière n'est pas indispensable surtout si tu veux faire du droit des affaires donc à ta place je choisirais le couple sociétés/fiscal pour les TD.

Après si le droit civil n'est finalement pas du droit de la famille alors là, le couple civil/sociétés me paraît plus approprié notamment si tu étudies les sûretés ou le régime des obligations.

Par **Trib**, le 18/06/2015 à 10:22

Bonjour,

Déjà merci de ta réponse !

Hé oui, on fait biens en L1 et famille en L3. Visiblement comme je l'ai écrit c'est famille au S5 et contrats spéciaux au S6.

Le régime des obligations fait l'objet d'un cours spécifique et non-optionnel, c'est déjà ça. :)

C'est vrai que le fiscal pourrait paraître plus approprié, mais vu qu'il y aurait contrats spéciaux au second semestre... Dommage qu'on ait que deux matières à TD...

Le droit des affaires paraît m'attirer, cependant je n'aime pas trop la compta privée. Or, il me semble que la plupart des masters droit des affaires proposent de la compta. Est-elle indissociable de la matière ? (Ce qui m'attire c'est son côté strictement juridique: régime des commerçants, obligations, sociétés, fiscal a priori...)

Par **Dragon**, le 18/06/2015 à 14:56

Bonjour,

ah alors ça change tout car si le choix fait pour le S5 ne peut être modifié au S6 je te conseillerais de choisir civil/sociétés ; tu peux toujours prendre fiscal en option et le plus de matières de droit civil.

En droit des affaires, il y a bien souvent de la comptabilité car la matière est très liée aux droits des sociétés/fiscal (pour les divers calculs, taxes, chiffre d'affaires etc) et l'aspect financier reste très important donc si tu veux te diriger vers cette branche, tu devras composer avec la compta..